Photo: Ingimage ISS_15666_00445

KALEIDO
Zentrum für die gesunde Entwicklung von Kindern und Jugendlichen

Éditrice responsable :

Murielle Mendez
coordinatrice pour le développement en santé
Rue Gospert 44 - 4700 Eupen

info@kaleido-ostbelgien.be
www.kaleido-ostbelgien.be

Facebook:
Kaleido Ostbelgien

Photo: Ingimage_02A1584R

Photo: Ingimage 123081

KALEIDO OSTBELGIEN
vous informe :

La vaccination

Photo: Ingimage 1974677

Vaccinez
vos enfants pour les protéger !

Qu'est-ce que la vaccination ?

La vaccination est une mesure préventive visant à protéger contre des maladies infectieuses.

Le vaccin provoque dans l'organisme la formation d'anticorps qui luttent contre la maladie. Le corps bénéficie ainsi de défenses immunitaires qui agiront pendant un certain temps en fonction de la vaccination reçue.
En cas de contamination, l'individu est par conséquent armé et immunisé contre la maladie (c.-à-d. insensible à l'agent pathogène).

Pourquoi vacciner ?

Une vaccination est effectuée de manière préventive contre les maladies

- difficiles à traiter,
- qui entraînent des complications dangereuses ou désagréables,
- ou qui représentent, en raison du risque de contamination, une menace pour la population.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Conseil supérieur de la Santé belge recommandent les vaccinations suivantes contre : la poliomyélite (paralysie infantile), la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, l'hépatite B (jaunisse), l'Haemophilus influenzae de type B (HIB, une forme de méningite), les papillomavirus humains (HPV, cancer du col de l'utérus), les méningocoques à méningite C et les pneumocoques.

Les agents pathogènes des maladies pour lesquelles la vaccination est recommandée ne sont pas éradiqués. Les personnes non vaccinées peuvent être contaminées par ces agents et développer la maladie. En Belgique, seule la vaccination contre la poliomyélite (paralysie infantile) est obligatoire.

Les vaccinations sont réalisées gratuitement par Kaleido Ostbelgien lors des consultations de la petite enfance (0-3 ans) et lors des examens médicaux scolaires (de 3 à 20 ans). Les parents signent au préalable une déclaration de consentement à la vaccination. Bien entendu, la vaccination peut également être réalisée par votre médecin traitant ou votre pédiatre. Dans ce cas, il vous faudra uniquement régler la consultation.

Quelles sont les maladies qui font l'objet d'une vaccination ?

La **PARALYSIE INFANTILE** (poliomyélite) est une maladie virale de type épidémique qui provoque une paralysie de certains muscles. Si les muscles respiratoires sont touchés, la maladie est mortelle dans 20 % des cas. Dans les autres cas, 10 % des enfants infectés gardent un handicap physique permanent.

Le **TÉTANOS** est une maladie infectieuse d'origine bactérienne survenant après la contamination d'une blessure, notamment au contact de la terre. La maladie entraîne des crampes au niveau de la respiration et de la déglutition, mortelles dans la moitié des cas. Une mesure préventive consiste à effectuer la vaccination précoce ainsi que régulièrement des vaccinations de rappel, même chez les adultes. Par ailleurs, il est recommandé de nettoyer minutieusement chaque blessure.

La **DIPHTÉRIE** est une maladie infectieuse et bactérienne sévère des régions de la gorge et du nez. Les bactéries libèrent un poison qui attaque les cellules nerveuses. L'enfant malade souffre, par exemple, de difficultés à courir et de crises de suffocation. Si la maladie n'est pas identifiée suffisamment tôt, elle peut être mortelle. Avant, la diphtérie représentait un danger important pour les nourrissons et les enfants. Depuis 2011, on observe malheureusement à nouveau une recrudescence des cas[1] en Europe.

Photo: Ingimage 3003284

La **COQUELUCHE** est une infection bactérienne qui touche les muqueuses des voies respiratoires. Elle concerne surtout les enfants et sa dangerosité diminue avec l'âge. La toux spasmodique, survenant principalement la nuit, ainsi que les crises de suffocation sont caractéristiques de la maladie. Parmi les effets secondaires fréquents, citons les pneumonies et, dans certains cas, les encéphalites. En cas de coqueluche également, la vaccination joue un rôle important dans la prévention. En Belgique aussi, le nombre d'infections de coqueluche a augmenté ces dernières années. Le Conseil supérieur de la Santé belge recommande par ailleurs de vacciner les femmes enceintes, les parents et grands-parents contre la coqueluche afin de protéger le nourrisson durant les deux premiers mois de sa vie[2].

L'HAEMOPHILUS INFLUENZAE DE TYPE B (HIB) est une bactérie susceptible de provoquer, chez les enfants, des pathologies inflammatoires mortelles dans les régions de la gorge, du nez et des oreilles. Malgré les possibilités de traitement, il se peut que des troubles du développement ou des déficiences auditives subsistent. Souvent, des évolutions graves de la maladie sont observées chez les enfants entre 0 et 5 ans.

L'HÉPATITE B est une maladie infectieuse virale qui s'attaque au foie humain et provoque une jaunisse chronique dans 10 % des cas. Les enfants chez qui la maladie reste souvent non détectée peuvent être contagieux toute leur vie et transmettre l'hépatite B à d'autres personnes, notamment par le sang (petites blessures, transfusions sanguines, consommation de drogues), les rapports sexuels et même par la salive. Par ailleurs, 20 % des personnes infectées développent une maladie hépatique chronique présentant un risque élevé de se transformer un jour en cirrhose (destruction du foie) ou en cancer du foie.

Comme le pourcentage de personnes souffrant de jaunisse chronique augmente au sein de la population, l'OMS recommande de vacciner les nourrissons et les adolescents afin de les protéger précocement contre l'infection.

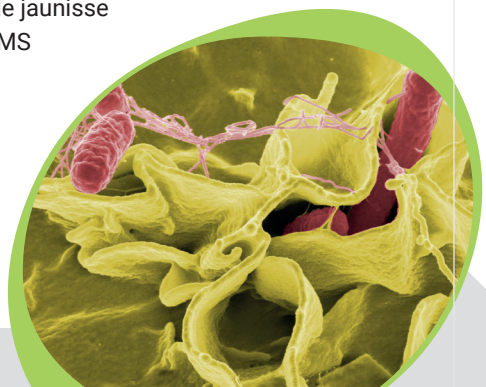

Photo: Ingimage 67659

Photo: Ingimage 694763

Les **PNEUMOCOQUES** : la bactérie peut entraîner diverses maladies telles que la pneumonie, la méningite ou une otite moyenne. Ces maladies peuvent s'avérer dangereuses pour les enfants et les adultes souffrant d'une pathologie chronique ou ayant une immunité affaiblie.

Le Conseil supérieur de la Santé belge recommande la vaccination de tous les nourrissons contre les pneumocoques depuis 2006.

La **ROUGEOLE** est une maladie virale contagieuse qui, en plus de la fièvre, d'un mal-être général et des éruptions cutanées, peuvent entraîner des complications graves telles qu'une encéphalite, des crampes cérébrales, des otites et une pneumonie.

. Une nouvelle recrudescence des cas de rougeoles est observée en Belgique depuis 2016. Pour éviter de nouvelles épidémies, l'OMS recommande un taux de vaccination dans la population de 95% pour les deux doses de vaccin. Cet objectif n'est pas encore atteint en Communauté germanophone[3].

[1] http://ecdc.europa.eu/en/publications/Publications/RRA-Diphtheria-Belgium.pdf
[2] http://www.vaccination-info.be/autres/coqueluche-vacciner-les-parents
[3] https://www.wiv-isp.be/epidemio/epifr/plabfr/D_2013_2505_26.pdf
[4] http://www.vaccination-info.be/vaccinations-recommandees/nourrisson/vaccination-contre-la-rougeole-la-rubeole-et-les-oreillons

Les **OREILLONS** sont une maladie virale infantile qui entraîne un gonflement douloureux, mais bénin de la glande parotide. Dans certains cas, des complications peuvent apparaître : réduction de la capacité auditive, méningite, pneumonies. On observe dans 4% des cas, chez les garçons infectés par les oreillons après la puberté, une inflammation douloureuse des testicules susceptible d'entraîner une stérilité permanente. Un risque d'inflammation des ovaires existe chez les filles.

La **RUBÉOLE** est une maladie infantile virale généralement inoffensive et dont l'évolution est bénigne. Il peut arriver toutefois que la rubéole entraîne des méningites. Dans des cas beaucoup plus rares, des troubles neurologiques sont observés. Les femmes enceintes non immunisées constituent une population particulièrement à risque. Une rubéole durant la grossesse peut avoir pour conséquence que l'enfant naît aveugle, sourd ou avec un handicap mental. La vaccination ne peut être réalisée durant la grossesse. Elle doit intervenir au plus tard 3 mois avant le début de celle-ci.

Photo: Ingimage 2815641

Photo: Ingimage 3003303

MÉNINGOCOQUES C : ces bactéries peuvent entraîner une méningite grave. Les agents pathogènes sont transmis par projection de gouttelettes (éternuement, toux et postillons).

Les symptômes courants d'une méningite sont: pâleur, fièvre et pouls élevé, nausées et vomissements, maux de tête violents, raideur dans la nuque, hypersensibilité au bruit et à la lumière, somnolence et vertiges. Les nourrissons et les jeunes enfants sont particulièrement concernés.

En Belgique, on observe des infections aux méningocoques B et C. Le Conseil supérieur de la Santé belge recommande d'administrer une dose de vaccin contre l'agent pathogène fréquent de type C aux enfants entre 13 et 18 mois.

Les **PAPILLOMAVIRUS HUMAINS (HPV)** sont présents partout et transmis principalement lors des rapports sexuels, par contact cutané et au moment de l'accouchement. Les virus pénètrent la peau ou la muqueuse, vraisemblablement au travers de petites crevasses ou blessures, et prolifèrent à l'intérieur des cellules. C'est là qu'ils provoquent une transformation de la peau et de la muqueuse, en particulier dans les régions anale et génitale.

Ces transformations peuvent évoluer en stades précancéreux et en cancer, si aucun traitement n'est mis en place.

Un frottis du col de l'utérus réalisé par le gynécologue tous les trois ans constitue une mesure préventive supplémentaire et nécessaire entre 25 et 65 ans.

[3] https://www.wiv-isp.be/epidemio/epifr/plabfr/D_2013_2505_26.pdf
[4] http://www.vaccination-info.be/vaccinations-recommandees/nourrisson/vaccination-contre-la-rougeole-la-rubeole-et-les-oreillons

Comment et quand procède-t-on à une vaccination ?

Vous trouverez à la page 11 le schéma de vaccination recommandé par le Conseil supérieur de la Santé belge, ainsi que l'âge recommandé pour la vaccination.

L'immunisation de base est proposée par le service de la petite enfance de Kaleido Ostbelgien et s'adresse aux nourrissons entre **2 et 18 mois** (cf. schéma de vaccination).

Le rappel de vaccination contre **la poliomyélite, la diphtérie, le tétanos** et **la coqueluche** a lieu au cours de la visite médicale scolaire en 1re primaire où une simple dose de vaccin est administrée par injection.

Ensuite, un rappel contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche est prévu pour les enfants entre 14 et 16 ans. Ce rappel est lui aussi effectué lors de la visite médicale scolaire pour les élèves **de 3e ou de 5e année de l'enseignement secondaire**. Les adultes doivent recevoir une vaccination de rappel contre la diphtérie et le tétanos tous les dix ans.

Le vaccin contre **la rougeole, les oreillons et la rubéole** est administré par l'intermédiaire d'une seule injection. Si aucune vaccination n'a eu lieu entre 12 et 15 mois, la médecine scolaire propose le rattrapage de la vaccination dès l'école maternelle. Dans les deux cas, un rappel à l'âge de 10 - 12 ans est recommandé. Celui-ci est proposé lors de la visite médicale scolaire en 5e année primaire.

La vaccination contre les **papillomavirus humains est prevue en deuxième secondaire**. La vaccination consiste en deux doses administrées dans un intervalle de 6 mois.

Photo: Ingimage 563423

Photo: Ingimage 2722937

Effets secondaires de la vaccination

Des **effets secondaires** locaux sont parfois observés à l'endroit de l'injection : douleurs, rougeurs et/ou durcissement de la peau. Les réactions locales sont généralement bénignes.

Des **réactions générales** telles qu'une légère fièvre, un gonflement des glandes ou des éruptions cutanées susceptibles d'apparaître immédiatement après la vaccination (ou à partir du 7e jour suivant la vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole) sont relativement rares et disparaissent rapidement.

Photo: Ingimage 220005

La vaccination est-elle dangereuse ?

À l'instar de tout acte médical, la vaccination comporte un certain risque. Toutefois, des complications graves liées à la vaccination sont extrêmement rares.

Ces dernières années, les vaccins ont été constamment améliorés afin de réduire les risques au maximum et d'éviter autant que possible les complications. Ainsi, par exemple, on utilise dans le cadre de la vaccination contre la coqueluche un vaccin qualifié d'« acellulaire » qui entraîne peu d'effets secondaires. Le vaccin contre la paralysie infantile a lui aussi été amélioré : il est constitué de virus tués, et non plus de virus vivants et atténués, comme c'était le cas précédemment.

Notre offre de vaccination suit les recommandations du Conseil supérieur de la Santé belge et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

La vaccination profite à chaque individu, mais aussi à la communauté, et en particulier à ceux qui ne peuvent bénéficier de certains vaccins.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à Kaleido Ostbelgien: service de la petite enfance et médecine scolaire.

Votre médecin traitant ou votre pédiatre vous informera sur les éventuels risques ou contre-indications des vaccins proposés.

Photo: Ingimage 1884784

Schéma de vaccination 2017
(Conseil supérieur de la Santé belge)

Âge recommandé	Vaccination(s)	Âge recommandé	Vaccination(s)
En cas de vaccination tardive : consulter le médecin traitant			
2 mois	Poliomyélite Tétanos, Diphtérie Coqueluche H. influenzae B Hépatite B	13-18 mois	Poliomyélite Tétanos, Diphtérie Coqueluche H. influenzae B Hépatite B
	Pneumocoques		Méningocoques C
3 mois	Poliomyélite Tétanos, Diphtérie Coqueluche H. influenzae B Hépatite B	6-7 ans	Poliomyélite Tétanos, Diphtérie Coqueluche
			Rougeole**, Oreillons** Rubéole**
4 mois	Poliomyélite Tétanos, Diphtérie Coqueluche H. influenzae B Hépatite B	10-12 ans	Rougeole Oreillons Rubéole
	Pneumocoques		Hépatite B**
12-15 mois	Rougeole, Oreillons Rubéole	Filles 13 - 14 ans	Cancer du col de l'utérus
12-15 Monate	Pneumocoques	14-16 ans	Tétanos, Diphtérie Coqueluche

** Vérifier l'état de la vaccination et compléter si besoin